Département
SAONE ET LOIRE
Canton
SAINT REMY
Commune
SAINT-REMY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N° 206/26

Réglementation circulation – Travaux de raccordement et tirage de câbles télécom

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu la demande de travaux présentée par ENSIO, Avenue des Ferrancins 71210 TORCY,

Considérant qu'afin de permettre des travaux de raccordement et de tirage de câbles Télécom Avenue du Lignon, il est nécessaire de réglementer la circulation dans ce secteur,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du mardi 10 novembre 2026 au mercredi 18 novembre 2026, l'entreprise ENSIO est autorisée à intervenir Avenue du Lignon pour effectuer des travaux de raccordement et de tirage de câbles Télécom.

ARTICLE 2 :

Pendant toute la durée des travaux, une déviation sera mise en place.

ARTICLE 3 :

La signalisation résultant de la présente réglementation sera fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, le Commissariat de Police de Chalon-sur-Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise ENSIO et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 03 novembre 2026.

Florence PLISSONNIER

Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Notifié le 05.11.2026

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)